

Maître d'ouvrage :

CONSEIL GENERAL DE LA DRÔME  
26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT  
26 026 VALENCE - 9

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES  
(C.C.T.P.)      LOT 04: PEINTURES**

Objet de la consultation :

Marché public de travaux pour :

**RÉFECTION DES TOITURES DE L'ESPE**

Maître d'œuvre :

SARL d'Architecture D'AR JHIL  
2bis place de la Liberté – 73 330 LE PONT DE BEAUVOISIN  
tel: 04 76 32 71 62 – fax: 09 72 29 52 49 – courriel: agence@darjhil.eu

## 1 CLAUSES GÉNÉRALES PROPRES AU LOT

### 01. 01. - Travaux à la charge du présent lot

- Réception des fonds,
- Reconnaissance et préparation des fonds,
- La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux,
- Application des couches d'impression et de finition sur les murs en plâtre,
- L'emploi de produits de peinture quelles que soient les teintes et les couleurs demandées par le maître d'œuvre,
- L'emploi d'échafaudages autant que de besoins pour l'exécution de tous ses travaux.

### 01. 02 - Dossier de recollement

Ce dossier des ouvrages exécutés DOE comprend en particulier :

- Les fiches techniques d'utilisation des produits,
- Les mesures utilisées pour assurer la protection des ouvrages,
- Les fiches d'entretien des matériaux utilisés,
- Les procès-verbaux de comportement au feu des matériaux.

### 01. 03 - Qualité des matériaux

- Tous les matériaux utilisés seront de premier choix et sans défauts.
- Tous les matériels, équipements et accessoires neufs devront avoir le certificat de conformité aux Normes Françaises.

### 01.04 - Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires et d'apprêts seront exécutés conformément aux tableaux de l'article 4 du D.T.U. 59-1, 59-2, 59-3 en fonction de la nature du substrat et de la qualité de finition exigée.

### 01.05 - Mise en peinture

Les différentes phases d'exécution, les délais de recouvrement des couches successives et le mode d'application des peintures seront déterminées en fonction des spécifications techniques des fabricants de peinture pour obtenir la qualité et l'aspect exigés.

Les peintures, laques et vernis seront systématiquement à base aqueuse sauf prescription spécifique justifiée par une nécessité technique particulière, sauf sur supports bois et métaux.

La teneur en COV sera recherchée la plus faible possible voire nulle, avec comme limite maximale celle indiquée dans la directive européenne 2004/42/CE, phase 2 (référence 2010).

Sont interdits, même labellisés :

- les produits comportant plus de 2.5 % de solvant organique et/ou une concentration en COV (composés organiques volatils) supérieure à 15 g/l de produit ;
- les produits contenant des pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome, etc.) ;
- les produits contenant les éthers de glycol classés reprotoxiques de classe II.

### **01.06 - Définition des états de finition**

Le présent CCTP prévoit pour chaque système de peinture, les états de finition contractuellement exigés de l'entrepreneur.

Ces états de finition sont ceux définis dans le DTU 59.1, à savoir :

- finition A ;
- finition B ;
- finition C ;

ainsi qu'un état de finition spécifique, à n'exécuter que sur prescriptions spéciales dans le CCTP.

### **01.07 Définition du degré de brillant**

Par référence au paragraphe 3.11 de la norme NF X 08-002, le degré de brillant à obtenir sera, sauf précision explicite dans le CCTP, le suivant :

- mat ;

En l'absence de précision explicite dans le CCTP, le degré de brillant à obtenir sera le mat.

## **01. 08 PREPARATIONS DES SUPORTS**

### **Bois et dérivés**

Dégraissage des bois tropicaux au solvant spécial. Élimination des poches de résines par lavage au White Spirit. Traitement des bois présentant des traces d'attaques (champignons ou insectes) par un produit bénéficiant d'un label du Centre Technique du Bois suivant les indications du fabricant des peintures et vernis utilisés. Brossage à la brosse dure et à sec jusqu'à élimination de toute trace de mortier ou de plâtre. Impression totale par une peinture ou un vernis micro poreux (huile de lin interdite). Rebouchage soigné des fentes, irrégularités, etc.

### **Plâtre et dérivés**

Égrenage. Epoussetage au balai ou à l'aspirateur. Rebouchage au plâtre à modeler à la colle (repiquage, humidification, rebouchage). Ponçage au papier de verre à sec. Epoussetage. Traitement des traces de moisissures suivant indications du fabricant.

### **Ciment et dérivés**

Brossage. Enduit repassé. Ponçage au papier de verre à sec. Epoussetage au balai ou à l'aspirateur.

### **Bétons**

Dégraissage. Brossage. Enduit repassé. Ponçage. Epoussetage.

### **Canalisations en PVC et cuivre**

Dégraissage au trichloréthylène. Ponçage et époussetage. Une couche d'impression.

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (enduit, rebouchage, ponçage, égrenage, etc.) pour obtenir la qualité de travail demandé.

## **2 CLAUSES PARTICULIÈRES PROPRES AU LOT**

La nature des travaux imposera la mise en place de petits étais provisoires, leur valeur (fourniture des bois, montage, mise en place, location et dépose) est à inclure dans les prix unitaires du marché.

Un essai des produits à employer sera réalisé in situ avant démarrage des travaux pour définir le degré de finition et vérifier la compatibilité des produits aux supports.

## **3 DESCRIPTION DES OUVRAGES**

### **04.01 PROTECTION DES SOLS INTÉRIEURS**

#### **Description**

Protection des sols intérieurs au droit des parties à traiter (fenêtres de toiture) et au long du cheminement utilisé pour l'intervention avec fourniture et pose de bâche ou film plastique.

Un soin particulier sera mis en œuvre pour la partie accessible au public.

**Localisation** : fenêtres de toiture

Prix : Forfait

### **04.02 TOILE DE VERRE ET PEINTURE**

#### **Description**

Fourniture et mise pose de toile de verre (grammage moyen) sur enduit plâtre neuf ou sur toile de verre existante, texture selon existants. La toile de verre sera posée sur tout le panneau autour de la menuiserie remplacée (velux), environ 15 m<sup>2</sup>, compris les retours sur menuiserie.

Mise en peinture de tout le panneau en toile de verre et du soubassement. Les travaux comprendront :

- mise en œuvre d'une sous-couche adaptée aux supports
- mise en œuvre de 2 couches de peinture claire, teinte proche des existants.

**Localisation** : fenêtres de toiture

Prix : Unité, par panneau traité

### **04.03 NETTOYAGE DES LIEUX**

#### **Description**

Nettoyage des lieux en fin de travaux (parties intérieures concernées par les travaux). Compris enlèvement de gravois (tout corps d'état).

**Localisation** : intérieurs

Prix : Forfait